

À LA CROISÉE DES DROITS
Droit public comparé, droit international et droit européen

LE RÔLE DU JUGE
DANS LE DÉVELOPPEMENT
DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Sous la direction de
Olivier LECUCQ et SANDRINE MALJEAN-DUBOIS

BRUYLANT
BRUXELLES
2 0 0 8

ISBN 978-2-8027-2576-3

D / 2008 / 0023 / 62

© 2008 Etablissements Emile Bruylant, S.A.

Rue de la Régence 67, 1000 Bruxelles.

Tous droits, même de reproduction d'extraits, de reproduction photomécanique ou de traduction, réservés.

IMPRIMÉ EN BELGIQUE

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	9
PRÉSENTATION	13
JUGE(S) ET DÉVELOPPEMENT DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT. DES JUGES PASSEURS DE FRONTIÈRE POUR UN DROIT COSMOPOLITE ?	17
I - Une position nouvelle dans un contexte de développement et d'internationalisation du droit de l'environnement	18
A - Développement du droit de l'environnement et sollicitation croissante du juge	19
B. Internationalisation du droit de l'environnement et cosmopolitisme accru des juridictions	24
II - Une contribution majeure au développement d'un droit de l'environnement « global » ?	27
A - De Jupiter à Hercule, d'un juge transcripteur à un juge co-déterminateur	27
B - Hermès, juge « intermédiaire »	34
Conclusion	39
PREMIÈRE PARTIE	
LE JUGE ET LA RECONNAISSANCE D'UN DROIT À L'ENVIRONNEMENT	41
PRÉSENTATION	43
SECTION I	
ASPECTS PROCÉDURAUX DU DROIT À L'ENVIRONNEMENT	45
1 - L'accès au juge en matière d'environnement. La délicate question de l'intérêt à agir	45
I - L'appréciation des critères classiques de l'intérêt à agir et la réceptivité des juges aux spécificités du contentieux environnemental	47
A - L'intérêt à agir, <i>conditio sine qua non</i> de l'accès au juge	48
B - La réceptivité des juges, facteur de développement d'un traitement contentieux spécifique	51
II - l'affirmation progressive d'une spécificité de l'accès au juge en matière d'environnement	53

A - L'article 9 de la Convention d'Aarhus.....	54
B - Vers un aménagement des critères classiques de l'intérêt à agir ?	56
2. Le droit à l'information sur l'environnement.....	61
I - Les indéterminations du droit	64
A - Des indéterminations quant à la nature du droit.....	65
B - Des indéterminations quant au contenu du droit	66
II - La co-détermination des juges.....	69
A - Les réticences des juges à la co-détermination.....	70
B - Les expériences de codétermination des juges	75
Conclusion : Les juges, Hercule, Jupiter ou Hermès... ?..	82

SECTION 2

ASPECTS SUBSTANTIELS DU DROIT À L'ENVIRONNEMENT.....	83
1. La contribution du juge constitutionnel.....	83
1.1. le rôle du juge espagnol dans le développement du droit constitutionnel à l'environnement.....	83
I - La conception extensive du droit à l'environnement	86
A - L'interprétation large du concept d'environnement....	86
B - L'admission de sources médiatrices	88
II - La portée ambivalente du droit constitutionnel à l'environnement.....	90
A - La dimension objective du droit à l'environnement ...	91
B - La dimension subjective du droit à l'environnement..	95
1.2. Droit de l'environnement et Constitution au Portugal.....	97
I - Le traitement constitutionnel de l'environnement.....	98
A - La notion	99
B - Ses implications	101
II - La réception jurisprudentielle du droit de l'environnement.....	105
A - Une situation paradoxale.....	105
B - Une situation en voie d'évolution ?.....	108
1.3. Le rôle du juge dans la consécration d'un droit fondamental à l'environnement : le cas grec	113
I - La reconnaissance d'un droit à l'environnement	116
A - Une conception dynamique de l'objet de protection constitutionnelle	117
B - Des garanties juridictionnelles renforcées au profit des sujets du droit à l'environnement.....	121
II - L'élargissement de la portée du droit à l'environnement sous l'effet du standard de « développement durable »	128
A - Les exigences d'un « développement durable ».....	129
B - La mutation des exigences du développement durable	135

1.4. Le Conseil constitutionnel français et le droit à l'environnement.....	141
I - Les sources constitutionnelles et la nature du droit à l'environnement	142
II - La portée du droit à l'environnement.....	148
2. La contribution du juge administratif français	153
I - Une position prudente du juge administratif à l'égard du moyen tiré d'un « droit à l'environnement »	156
A - Au pire, le juge élude ou écarte le moyen tiré de la violation du droit à un environnement sain	157
B - Au mieux, le juge lui reconnaît une certaine substance dans le cadre des procédures de référés	160
II - Une position néanmoins dépendante de l'évolution du droit européen et communautaire	163
A - Le maintien de la vigilance du juge européen	163
B - La montée en puissance du droit communautaire	167
Conclusion.....	171
3. La contribution de la Cour européenne des droits de l'homme au développement du droit à l'environnement	173
I - Reconnaissance d'un droit à l'environnement.....	175
A - Un droit à la préservation de la nature ?	175
B - Un droit à la qualité de son cadre de vie ?	177
II - Réalisation du droit à l'environnement.....	181
A - Conception stricte de l'intérêt à agir	181
B - Conception étendue de la portée du droit à l'environnement	183

SECONDE PARTIE

LE JUGE ET LA CONCILIATION ENTRE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET EXIGENCES ANTINOMIQUES	189
--	-----

PRÉSENTATION.....	191
-------------------	-----

SECTION 1

LE RÔLE DU JUGE DANS LE DÉVELOPPEMENT DES PRINCIPES

D'INTÉGRATION ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	195
---	-----

Présentation	195
--------------------	-----

1 - La contribution du juge international	201
---	-----

I - L'application des principes d'intégration et de développement durable en tant que principes conventionnels.....	201
---	-----

2 - L'application des principes d'intégration et de développement durable en tant que principes extra-conventionnels	203
2. Le juge communautaire et le principe d'intégration : une jurisprudence empreinte de paradoxes ou les paradoxes de la prudence du juge	209
I - Une contribution inachevée	214
A - La qualification et la portée incertaine du principe ou l'indécision « volontaire » du juge	215
B - La recherche de l'effet utile ou l'instrumentalisation « banalisée » du principe	219
II - Une contribution contrastée.....	222
A - Une contribution dépendante des conditions de recevabilité des recours	222
B - Une contribution restreinte et différenciée selon les autorités publiques concernées	224
III - Une contribution évolutive.....	227
A - L'évolution nécessaire de l'encadrement juridictionnel du pouvoir discrétionnaire des autorités décisionnelles	227
B - La prééminence des exigences environnementales, figure utopique ou futur prétorien ?.....	230

SECTION 2

LA CONCILIATION DANS LA PRATIQUE DU JUGE	235
Présentation	235
1. Sur le plan national.....	239
1.1. Priorités économiques contre limitation des émissions de CO ₂ : la prise en compte ambiguë du réchauffement climatique par le juge administratif français	239
I - Une jurisprudence qui souligne les faiblesses de la volonté politique en matière de lutte contre l'effet de serre.....	241
A - En matière industrielle	241
B - En matière de transports.....	248
II - Un embryon de jurisprudence qui peut laisser quelque espoir	250
A - En matière de production d'énergie	250
B - En matière de bâtiments	251
1.2. Le juge et l'utilisation de la force hydraulique : le cas des droits fondés en titre.....	253
I - Le pragmatisme jurisprudentiel dans l'appréciation de l'existence du droit fondé en titre	258
A - Un titre ancien qui est parfois présumé.....	258
2 - Un titre ancien qui ne disparaît pas par le non-usage ..	260

II - La bienveillance jurisprudentielle dans l'appréciation de la consistance légale de la prise d'eau.....	262
A - Le recours à des faisceaux d'indice qui ne sont pas défavorables à l'exploitant	262
B - L'accroissement de la puissance de l'installation n'est pas incompatible avec le maintien des droits fondés en titre	264
III - La pondération jurisprudentielle de l'exercice des pouvoirs de police administrative à l'égard des droits fondés en titre .	265
A - La faculté administrative d'imposer des sujétions nouvelles aux usines fondées en titre	265
B - La faculté administrative de supprimer les usines fondées en titre	268
1.3. Le juge administratif	
et la sanction des atteintes à l'environnement	271
I - L'annulation	274
A - Le contrôle de l'utilité publique des opérations d'aménagement	274
B - Les troubles à l'environnement causés par les installations classées pour la protection de l'environnement	277
II - La répression	280
A - Les atteintes environnementales constitutives de contraventions de grande voirie	280
B - La poursuite des contraventions de grande voirie	280
C - La sanction des contraventions de grande voirie	281
Conclusion.....	284
2. Sur le plan communautaire et international	287
2.1. La conciliation commerce / environnement devant l'ORD de l'OMC et la CJCE : analyse comparée de l'application de l'article XX du GATT et de l'article 30 TCE.....	287
I - Symétries et dissymétries du cadre de la conciliation.....	289
A - Des techniques de conciliation symétriques	289
B - Des contextes fortement dissymétriques	293
II - Conciliation mesurée contre prise en compte poussée de l'environnement.....	300
A - Une conciliation mesurée devant le juge de l'OMC ..	300
B - Une assez large prise en compte de l'environnement par le juge communautaire.....	307
2.2. Le règlement des différends relatifs à l'environnement dans les accords de libre-échange : la pratique des États-Unis	319
I - Les contestations interétatiques	324
A - La protection de l'environnement comme justification de restrictions commerciales.....	324

B - La défaillance en matière de protection de l'environnement	326
II - Les contestations non interétatiques.....	329
A - Les contestations liées aux investissements	329
B - Les contestations visant l'application de la réglementation environnementale.....	330
2.3. La mesure poursuivant un objectif environnemental et l'expropriation indirecte devant le tribunal arbitral CIRDI.....	335
I. le degré d'atteinte à la propriété.....	337
A - Le but poursuivi par la mesure	337
B - La durée de la réglementation	342
II. l'impact de la mesure sur la propriété	343
A - Le juste équilibre	344
B - L'indemnisation préférentielle.....	347
2.4. La protection du milieu marin et la pratique de la pêche devant le Tribunal international du droit de la mer	351
I - Le Tribunal international du droit de la mer, acteur théoriquement incontournable dans le contentieux de la pêche et de la protection du milieu marin.....	352
A - La compétence principale théorique du Tribunal en matière de pêcheries et d'environnement.....	352
B - Les obstacles juridiques et pratiques à l'exercice de la compétence principale du Tribunal en matière de pêcheries et d'environnement.....	356
II - Le Tribunal international du droit de la mer et les procédures privilégiées dans le contentieux de la pêche et de la protection du milieu marin.....	360
A - La procédure de prompt mainlevée, au cœur des pratiques illégales de pêche.....	361
B - La procédure en prescription de mesures conservatoires, au cœur de la protection du milieu marin.....	365
Conclusion.....	369
LE RÔLE DU JUGE DANS LE DÉVELOPPEMENT DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - RAPPORT DE CLÔTURE	371
TABLE DES MATIÈRES	379